

I - HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIERE

1/ HABITATION :

A/ MANDAT SIMPLE :

- De 1 € à 100 000 € : 10 % TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.
- De 100 001 € à 400 000 € : 7% TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.
- A partir de 400 001 € : 5 % TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.

B/ MANDAT EXCLUSIF OU SEMI-EXCLUSIF :

- De 1 € à 100 000 € : 8 % TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.
- De 100 001 € à 400 000 € : 6 % TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.
- A partir de 400 001 € : 5 % TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.

2/ LOCAL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL :

A/ MANDAT SIMPLE :

10 % TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.

B/ MANDAT EXCLUSIF :

9 % TTC de la vente commission incluse, charge vendeur.

II – HONORAIRES LOCATION

1/ HONORAIRES SUR LA LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL :

10 % du montant TTC des loyers biennaux, à la charge du preneur

2/ HONORAIRES SUR LA LOCATION D'HABITATION :

A/ HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 5 € TTC du m² habitable inférieure à 50 m²
4 € TTC du m² habitable de 51 à 130 m²
3 € TTC du m² habitable supérieure à 130 m²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2 € TTC du m² habitable

B/ HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE :

Honoraires d'entremise et de négociation : 15 €
Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 5 € TTC du m² habitable inférieure à 50 m²
4 € TTC du m² habitable de 51 à 130 m²
3 € TTC du m² habitable supérieure à 130 m²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2 € TTC du m² habitable

III – HONORAIRES GESTION

- 7,50 % HT des sommes encaissées (9 % TTC) pour les habitations
- 8,40 % HT des sommes encaissées (10,08 % TTC) pour les commerces ou professionnels.
 - Encaissement des loyers et reversements (entre le 25 et le 30),
 - Problèmes de travaux, d'impayés, etc ...

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES : 2,20 %

Détériorations, loyers impayés.

AUTRES :

Facturation annuelle du décompte des revenus fonciers : 10 euros annuel.

Déclaration TVA : 10 euros par mois

IV – ESTIMATION : avis de valeur sur devis, TVA en vigueur 20 %